

Démocrates 2.0

12 rue de la Palanque

47310 Roquefort

Élus minoritaires de la commune de Roquefort 47310

Roquefort le 5 octobre 2022

Objet :

[Enquête DUP/parcellaire aménagement zones d'expansion de crue, Estillac, Roquefort, Moirax et Aubiac](#)

Monsieur le Préfet du Lot-et-Garonne,

Nous participons à un groupe de réflexion sur les problématiques EAU notamment via les enquêtes publiques sur la rehausse du lac de Ganne et celle citée en objet.

Un faisceau de constatations et leurs interprétations motivent ce courriel.

Comment se fait-il que la digue présente lors des inondations de juin 2008 à Roquefort, et arasée depuis, ne figure-t-elle pas dans les dossiers de l'enquête achevée le 19 septembre 2022 ? (1)

Pourquoi une seule solution est proposée : soit, la construction de 4 digues gigantesques par levées de terre arable ?

Cette unique solution est stérile d'un point de vue économique et n'assurera, selon l'étude, que la moitié de la protection nécessaire ; nos calculs montrent que cette protection n'est pas de 50% mais de moins de 10 %. Nous remettons donc en question non pas la qualité des études, mais leurs interprétations rendues publiques et l'absence d'alternatives.

Centrale photovoltaïque au sol à Réaup-Lisse
Plans de prévention des risques naturels
Inondation de 26 communes de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne
SAS LHOIST France et Sud-Ouest à Sauveterre-La-Lémance
DSL à Fargues sur Ourbise - Avis d'ouverture d'enquête publique
Ouverture d'une enquête publique à Bousssès
SAS ROUSSILLE - LAYRAC
SAS BIOVILLENEUVOIS à Villeneuve sur Lot - Ouverture d'Enquête Publique
Ets ROUSSILLE à Boé
Centrale photovoltaïque à SOS
PPRN Inondations Vallée du Lot
LGE à Samazan - Rapport du Commissaire Enquêteur
Carrière de calcaire DSL à Fargues sur Ourbise
Autorisation de défrichement à Bousssès (Centrale photovoltaïque)
SMIVAL 47 - Ouverture d'enquête publique
Programme pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Osse en Lot-et-Garonne
Matériaux Routier 47 à Layrac
Déclaration d'intérêt général - Programme pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Osse
GAEC DEMETER à Puch d'Agenais
Demande d'autorisation de l'Agglomération d'Agen
enquête publique photovoltaïque Durance
SARL GSL - Saint Laurent et Montesquieu
Avis d'enquête ouvert pour le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)
Consultation du public - ESBTP
GRANULATS à Saint Sixte

> avis enquête dup parcel aggro zones crues - 109.2 ko - 20/07/2022
> 02 ap ouverture enquête dup aggro zones crues - 189.2 ko - 05/08/2022
> 03 observations du public 3 - 379.4 ko - 13/09/2022
> 10 to12 055 dup agen v6 finale - 4 Mo - 05/08/2022
> 12 annexe a decision cas par cas - 915.3 ko - 05/08/2022
> 13 6 annexe d1 2 3 - 13.2 Mo - 05/08/2022
Temps de téléchargement estimé : 3 min 35 s (512 K), 2 min 39 s (1024 K), 1 min 19 s (2 M), 31 s (5 M), 1 min 47 s (1024 K), 53 s (2 M), 21 s (5 M)
> 13 annexe b etude de danger - 19.5 Mo - 05/08/2022
Temps de téléchargement estimé : 5 min 19 s (512 K), 2 min 39 s (1024 K), 1 min 19 s (2 M), 31 s (5 M)
> 13 1 annexe a1 2 3 etudes geotechniques préliminaires - 7.3 Mo - 05/08/2022
Temps de téléchargement estimé : 1 min 59 s (512 K), 59 s (1024 K), 29 s (2 M), 11 s (5 M)
> 13 5 annexe c3 etude geotechnique phase pro samazan - 11.1 Mo - 05/08/2022
Temps de téléchargement estimé : 3 min 2 s (512 K), 1 min 31 s (1024 K), 45 s (2 M), 19 s (5 M)
> 13 4 annexe c2 etude geotechnique phase pro vidounet - 11.8 Mo - 05/08/2022
Temps de téléchargement estimé : 3 min 13 s (512 K), 1 min 39 s (1024 K), 45 s (2 M), 19 s (5 M)
> 13 3 annexe c1 etude geotechnique de phase pro pilot - 12.2 Mo - 05/08/2022
Temps de téléchargement estimé : 3 min 19 s (512 K), 1 min 39 s (1024 K), 49 s (2 M), 19 s (5 M)
> 13 2 annexe b etudes préliminaires - 2 Mo - 05/08/2022
> 14 annexe c analyse cout benefice - 5.8 Mo - 05/08/2022
Temps de téléchargement estimé : 1 min 34 s (512 K), 47 s (1024 K), 23 s (2 M), 9 s (5 M)
> 15 annexe d avis du domaine - 297.7 ko - 05/08/2022
> 16 annexe e approche fonciere - 4.9 Mo - 05/08/2022
> 17 annexe f plan des ouvrages - 10.3 Mo - 05/08/2022
Temps de téléchargement estimé : 2 min 49 s (512 K), 1 min 24 s (1024 K), 42 s (2 M), 16 s (5 M)
> 18 annexe g dossier d'enquête parcellaire - 4.9 Mo - 05/08/2022
> 19 annexe h guide de lecture - 608.7 ko - 05/08/2022

Pourquoi l'étude d'impact a-t-elle été écartée et que subitement une enquête environnementale est diligentée avant la publication des conclusions de l'enquête dont le seul nouveau document est le numéro 03, observations du public où figure 4 avis. Où sont les autres ? Que se passe-t-il ?

Cette capture d'écran a été réalisée le 1 octobre 2022.

Le document 03 est le seul nouveau en date du 13/09/2022.

Pourquoi l'enquête environnementale est-elle si urgente ? Nous l'attendions pour mars 2023 après les conclusions du Commissaire Enquêteur. L'environnement est pourtant une cause majeure à défendre.

Pourquoi un vote électronique ?

Pourquoi un seul mois de consultation alors que bien de nos experts sont âgés et manipulent mal cette forme de votation ? Une version papier de cette enquête environnementale est demandée pour chaque commune où sont implantés les 3 bassins hydriques du LABOURDASSE, du MINISTRE et du SAMAZAN ;

de même qu'une copie pour chaque association de protection de la nature qui en ferait la demande(2)

Cette précipitation semble motivée par la nature des travaux : des terrassements de milliers de m³ de terre ne peuvent se faire qu'en été, par temps sec du fait de la nature glaiseuse de la terre et de l'emploi de chaux en mélange.

Reportons ce projet d'un an : à l'été 2024 si les études complémentaires demandées ici n'éclairent pas les partenaires et les décideurs sur le choix entre un équipement sur 3 lieux et un aménagement du territoire sur les 25 lacs collinaires existants, ainsi qu'une centaine d'autres aménagements répondant à l'objectif premier : l'écêtement de la crue de juin 2008 mais aussi à une dizaine d'autres objectifs accompagnant le premier et forts rémunérateurs. Les 3 ouvrages de rétention des eaux ne peuvent rien rapporter sinon la stérilisation de dizaines d'ha de surface agricole utile et de 5 ha de bois de plus de 30 ans.

L'acceptation sociétale nécessite du temps surtout au regard du temps entre les inondations (2008) et la réponse administrative (2022).

Afin d'accompagner les 100 familles, sur les 150 présentes lors des inondations, nous proposons une série d'aménagements de ces territoires indispensables, quelle que soit la solution retenue. L'arasement de la digue fut peu médiatisé car elle prouve que les décideurs en 1996 savaient que le lit majeur du Labourdasse (comme tous les lits majeurs) était inondable et donc pour protéger le terrain de foot (situé en aval des maisons construites 15 ans plus tard), ils l'ont entouré de merlons (digue arasée sur la vue ci dessous) toujours présents sauf pour la partie barrant le lit majeur.



Nous aurons normalement avant le 8 décembre 2022 les conclusions des commissaires enquêteurs sur ces 2 enquêtes gigognes ainsi que votre décision. Nous espérons que nos questions motiveront votre choix de poursuivre les études et de consulter le monde agricole, notamment les « bios » pour dynamiser ces « 3 petites vallées intimes » en tenant compte des préconisations du Comité de Pilotage du Plan Paysage qui s'est tenu le 28 septembre 2022 à Moirax.

Une rencontre avec vos services spécialisés nous permettrait d'explicitier une des alternatives à ce grand projet qui nous semble inutile dans l'état actuel de nos connaissances et de leurs interprétations.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de notre citoyenneté active.

Conseillers municipaux à Roquefort.

Alain Zanardo Jacques Ferrat

- (1) Cette digue fut très impactante pour les 50 maisons construites en amont, oui en amont :
 - a. l'eau est montée dans les maisons une demi-heure avant qu'elle n'envahisse le terrain de foot par surverse.
 - b. La hauteur d'eau supplémentaire dans les maisons est estimée à 0.5 m sur les 1.5m
 - c. La décrue a été retardée d'au moins une demi-heure par effet « cuvette »
- (2) Ainsi les connaissances environnementales locales seront accessibles aux citoyens notamment les écoles. C'est un des éléments du programme des CE1 entre autres.